

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**CŒUR DE FLANDRE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026**

**DELIBERATION 2026\_100**

**Objet : Signature d'une convention-cadre d'intervention foncière entre Cœur de Flandre aggro et la SAFER Hauts de France**

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-six.

**Présents (78) :**

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEU - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROUILLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Bastien DECLERCK (Suppléant) - Frédéric JUDE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Rosine CAILLIAU (Suppléante) - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Pascal BECUE (Suppléant) - Coralie DEVROEDE - Christian BELYNCK

**Procurations (9) :**

Gauthier VANCAYZEELE à Frédéric VERTUN - Audrey RINGOT à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Marie BOUQUET à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEU - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Eric SMAL à Sandrine KEIGNAERT

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 87**

**Secrétaire de séance :** Coralie DEVROEDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026**

**DELIBERATION 2026\_100**

**Objet : Signature d'une convention-cadre d'intervention foncière entre Cœur de Flandre agglo et la SAFER Hauts de France**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment les compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique ;

Considérant que Cœur de Flandre agglo (ex Communauté de communes Flandre Intérieure) a sollicité l'appui de la SAFER en tant qu'opérateur foncier pour la mise en œuvre de sa politique foncière impactant les terres et exploitations agricoles ;

Le partenariat s'est traduit, le 20 avril 2016, par la signature d'une convention-cadre d'intervention foncière portant sur la veille foncière, la réalisation d'études foncières agricoles préalables, la négociation et le recueil d'accords amiables ; ainsi que la constitution de réserves foncières compensatoires et la conclusion de deux conventions opérationnelles pour l'accompagnement de la maîtrise foncière pour la zone d'activités économiques d'Arnèke et l'extension de la ZAE de Nieppe.

Par délibération du Conseil communautaire N°2022/125 du 15 novembre 2022, il a été décidé de prolonger la durée de la convention-cadre pour couvrir la période d'application de la convention opérationnelle de Nieppe.

A ce titre, un avenant n°1 a été signé pour prolonger la durée de la convention-cadre jusqu'au 19 avril 2026.

La Convention cadre d'intervention foncière entre Cœur de Flandre agglo et la SAFER et son avenant n°1 sont arrivés à échéance le 20 avril 2026.

Cœur de Flandre agglo souhaite poursuivre ce partenariat permettant la mise en œuvre des projets sur le territoire communautaire ;

- dans un objectif de développement économique du territoire,
- dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, susceptible de décliner des actions foncières.

La Communauté d'agglomération souhaite pouvoir solliciter l'intervention de la SAFER afin de préserver les exploitations agricoles impactées par des projets mobilisant du foncier sur le territoire intercommunal et de protéger les espaces naturels et ruraux, en prenant en compte le développement des exploitations agricoles et le maintien de leur structure foncière.

La convention-cadre va permettre à l'intercommunalité de solliciter la SAFER pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa politique foncière.

La SAFER sera chargée notamment :

- d'assurer une observation et un suivi du marché foncier rural sur le territoire communautaire,
- d'apporter son concours technique en réalisant des études foncières agricoles préalables, en effectuant de l'animation foncière et en négociant les acquisitions foncières dans les périmètres des projets,
- de constituer des réserves foncières compensatoires des emprises subies par les propriétaires et exploitants agricoles,
- d'assurer la gestion temporaire des biens maîtrisés jusqu'à leur utilisation effective,
- d'assurer des compensations foncières par transmission locative.

La convention-cadre sera conclue pour une durée de 5 ans.

**Il vous est proposé :**

- d'approuver la signature de la convention-cadre d'intervention foncière entre Cœur de Flandre aggro et la SAFER Hauts de France pour une durée de 5 ans,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Vote :**

**Pour : 87**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

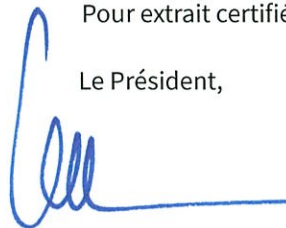
La Secrétaire de séance,



Coralie DEVROEDE

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 19 mai 2026,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

